

En 2023, les pharmacies d'officine ont acheté pour 27,0 milliards d'euros de médicaments (valorisés au prix hors taxes) auprès des laboratoires pharmaceutiques, soit 6 milliards d'euros de plus que quatre ans auparavant. Cette dépense est essentiellement composée de médicaments remboursables, en forte hausse par rapport à 2022 (+7,6 %), portée par les médicaments remboursés à 65 % (+8,8 %). Les médicaments inscrits au répertoire des génériques représentent plus de la moitié des boîtes de médicaments remboursables vendues et presque 30 % du chiffre d'affaires. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des médicaments non remboursables, de 2,1 milliards d'euros, est en hausse de 5,9 % par rapport à 2022.

En 2023, le marché des médicaments vendus aux officines se compose de 13 300 présentations¹ de médicaments différentes pour un chiffre d'affaires (CA) de 27,0 milliards d'euros en France métropolitaine (tableau 1). Ce champ est plus restreint que celui de la fiche 12, en termes de périmètre (uniquement l'activité des pharmacies d'officine) et des dépenses prises en compte (ici hors taxes, remises et dispensations des pharmaciens) [encadré 1].

Une hausse marquée du chiffre d'affaires des médicaments vendus aux officines en 2023

Après plusieurs années de faible évolution du CA des ventes aux officines jusqu'en 2020 (entre -2,5 % et +2,5 %, fluctuant entre 20 et 21 milliards d'euros), puis une hausse de 7,7 % en 2021 et de 10,3 % en 2022, le CA continue de croître fortement en 2023 (+7,5 %). Le marché a ainsi progressé de 6 milliards d'euros en quatre ans.

Ce marché se compose essentiellement de médicaments remboursables, à hauteur de 83 % du nombre de présentations et de 92 % du chiffre d'affaires. Les ventes aux officines de médicaments remboursables augmentent de 7,6 % en 2023, atteignant un montant de 24,9 milliards d'euros. Après une période de relative stabilité, entre 18 et 19,5 milliards d'euros entre 2013 et 2020, ces ventes ont fortement augmenté depuis. Cette évolution peut se décomposer en plusieurs facteurs : un effet prix, un effet volume, un effet structure de type de médicaments vendus et un effet entrées et sorties de médicaments sur le marché (Commission des comptes de la sécurité sociale, 2024).

Le chiffre d'affaires des médicaments non remboursables, en hausse de 5,9 % par rapport à 2022, retrouve son niveau de 2,1 milliards d'euros de 2017. Hormis les années 2020 et 2021, marqués par la pandémie de Covid-19, ce chiffre d'affaires oscille entre 1,9 et 2,1 milliards d'euros depuis 2017.

Tableau 1 Ventes de médicaments aux officines

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble des médicaments (en milliards d'euros)	20,0	20,0	20,1	20,1	20,6	21,0	21,2	22,8	25,1	27,0
Évolution (en %)	-2,0	0,1	0,2	0,3	2,5	2,0	0,6	7,7	10,3	7,5
Médicaments non remboursables	1,9	2,0	2,1	2,1	2,0	1,9	1,7	1,7	2,0	2,1
Évolution (en %)	-3,0	7,1	2,1	1,6	-4,8	-5,5	-11,9	-0,8	18,0	5,9
Médicaments remboursables	18,1	18,0	18,0	18,0	18,6	19,1	19,5	21,1	23,2	24,9
Évolution (en %)	-1,9	-0,6	-0,1	0,1	3,3	2,8	1,9	8,4	9,7	7,6

Champ > Chiffre d'affaires des ventes aux officines pharmaceutiques aux prix catalogue hors taxes en France métropolitaine.
Source > GERS, calculs DREES.

¹ La présentation est le niveau le plus fin de la définition d'un médicament qui tient compte de la substance active, du dosage, de la voie d'administration et du conditionnement.

Encadré 1 Les médicaments : de la vente aux officines à la vente aux patients

Cette fiche porte sur le marché pharmaceutique du point de vue des laboratoires exploitants en France métropolitaine, *i.e.* des ventes des laboratoires pharmaceutiques auprès des pharmacies de ville (officines), par l'intermédiaire de grossistes-répartiteurs (à hauteur de 80 % du chiffre d'affaires global) ou directement auprès des laboratoires (pour les 20 % du chiffre d'affaires global restants) [tableau 2]. Les montants sont présentés hors taxes, hors remises commerciales, hors remises conventionnelles à l'Assurance maladie et hors honoraires de dispensation des pharmaciens. Par ailleurs, les stocks de médicaments présents dans les officines ne sont pas recensés. Les montants ne comprennent pas non plus les ventes de médicaments rétrocedés, à savoir les médicaments délivrés par les pharmacies à usage intérieur et les pharmacies hospitalières à des patients ambulatoires.

À l'inverse, les montants présentés dans la fiche 12, qui correspondent à la consommation de médicaments par les ménages de la France entière, comprennent les dépenses de médicaments délivrés en officine et de médicaments rétrocedés, ainsi que les émoluments des pharmaciens (les honoraires de dispensation et les rémunérations forfaitaires). Les montants de la fiche 12 sont exprimés toutes taxes comprises et après remises conventionnelles à l'Assurance maladie.

Tableau 2 Les médicaments, de la vente aux officines à la vente aux patients, en 2023

	Vente de médicaments aux officines	Consommation ambulatoire de médicaments délivrés en officine
Médicaments remboursables	24,9	33,5
Médicaments non remboursables	2,1	2,7
Total	27,0	36,1

Champ > Chiffre d'affaires des ventes aux officines pharmaceutiques aux prix catalogue hors taxes en France métropolitaine.

Source > GERS, calculs DREES ; DREES, comptes de la santé.

Les médicaments remboursés à 65 % tirent les ventes de médicaments remboursables

Les médicaments remboursés au taux de 65 % par la Sécurité sociale¹, dont le service médical rendu est considéré comme majeur ou important, représentent 60,0 % du chiffre d'affaires total en 2023. La vente de ces médicaments aux officines augmente de 1,3 milliard d'euros (soit +8,8 %) entre 2022 et 2023.

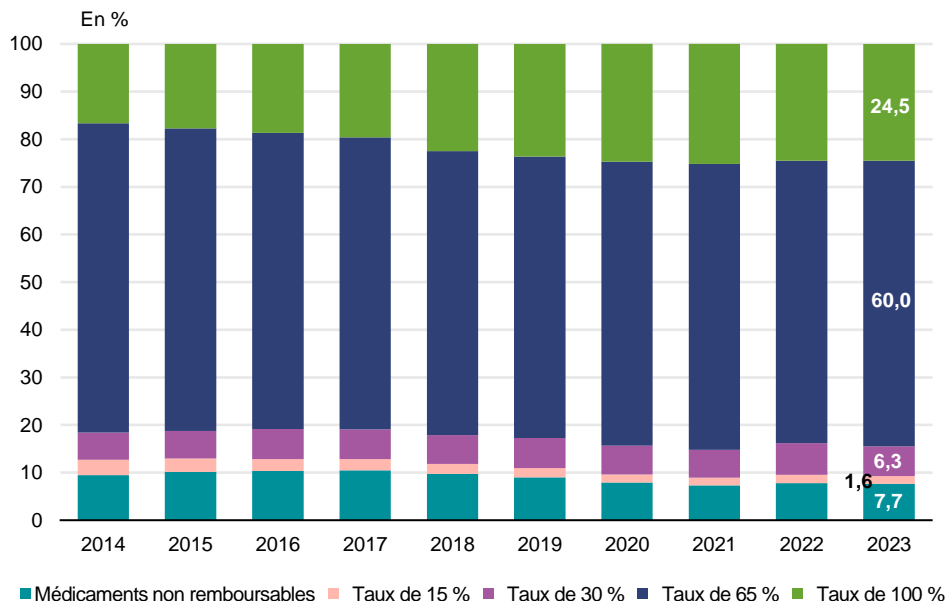
Le chiffre d'affaires des médicaments remboursés à 100 %, reconnus comme irremplaçables et coûteux, prescrits notamment en cas de pathologies lourdes et graves, connaît également une forte hausse en 2023 (+456 millions d'euros, soit +7,4 %) mais ne représente que 24,5 % du chiffre d'affaires total. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du chiffre d'affaires de médicaments anticancéreux et antihémorragiques dans le traitement de l'hémophilie. La part de marché des médicaments intégralement remboursés a augmenté de 8 points depuis 2014, passant de 16,7 % cette année-là à 24,5 % en 2023 (graphique 1).

Les chiffres d'affaires des médicaments remboursés à 15 % et à 30 %, qui ne pèsent au total que 7,9 % du chiffre d'affaires des médicaments, évoluent plus faiblement en 2023. Le chiffre d'affaires des médicaments remboursés à 30 % est en hausse de 1,3 %. Cependant, certaines substances actives augmentent fortement comme le sémaglutide (traitement contre le diabète), plus important chiffre d'affaires parmi les médicaments remboursés à 30 %. Ainsi, après une augmentation de 50 % en 2022, les médicaments contenant du sémaglutide progressent de 61 % en 2023. À l'inverse, le chiffre d'affaires des médicaments remboursés à 15 % est en baisse de 3,2 %, ainsi que d'une diminution des volumes du même ordre de grandeur. Cette baisse s'explique notamment par la baisse continue au cours de l'année 2023 des volumes commandés par les officines de ville des quelques médicaments contenant de la vildagliptine ou de la metformine, indiqués dans le traitement du diabète de type 2 chez l'adulte.

¹ Les 35 % restants sont financés par les ménages, et/ou par leur complémentaire santé éventuelle. Les bénéficiaires de contrat complémentaire responsable sont couverts en intégralité (à l'exception de la franchise médicale non remboursable de 0,50 euro par

boîte avant 2024) dans le cas des médicaments remboursés à 65 % par la Sécurité sociale ; 95 % d'entre eux le sont pour les médicaments remboursés à 30 %, et 80 % d'entre eux pour les médicaments remboursés à 15 % (Lapinte, *et al.*, 2024).

Graphique 1 Parts de marché des médicaments vendus aux officines selon leur taux de remboursement



Note > Les parts de marché sont calculées sur le chiffre d'affaires aux prix catalogue hors taxes.

Lecture > En 2023, les médicaments remboursés à 100 % représentent 24,5 % du marché.

Champ > Chiffres d'affaires des ventes aux officines pharmaceutiques en France métropolitaine.

Source > GERS, calculs DREES.

Une légère progression des génériques en 2022

En 2023, plus d'un milliard de boîtes de médicaments génériques ont été achetées par les pharmacies d'officine. Les médicaments génériques¹ représentent 42,0 % des boîtes de médicaments remboursables vendues, 1 point de plus qu'en 2022, mais en hausse de plus de 10 points depuis 2014 (graphique 2). En revanche, après avoir oscillé entre 11 % et 13 % entre 2014 et 2019, la part des principes généricables est stable depuis 2020, aux alentours de 10 % ; ils représentent 10,2 % des boîtes de médicaments remboursables vendues en 2023. Au total, en 2023, les médicaments du répertoire générique représentent, en nombre de boîtes, 52 % des médicaments remboursables et presque 30 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables (soit 7,4 milliards d'euros). Dans un contexte

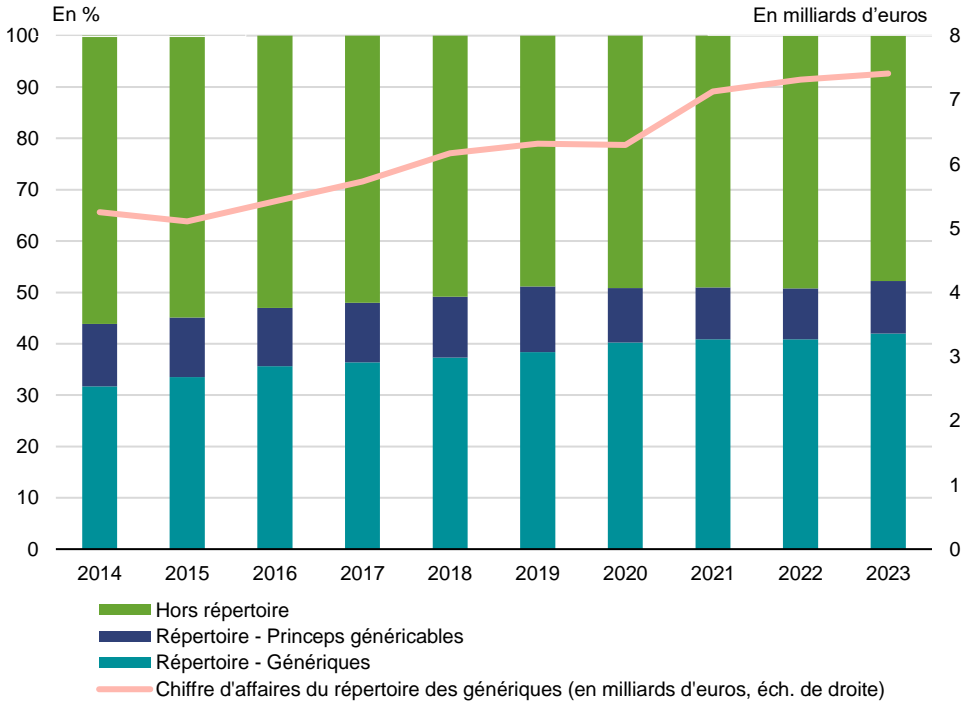
de marché des médicaments remboursables en expansion (+7,6 %), les médicaments génériques du répertoire progressent également fortement (+6,5 %) par rapport à 2022.

Par ailleurs, les médicaments du répertoire générique soumis au tarif forfaitaire de responsabilité (TFR)² représentent un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros, soit 24,3 % de l'ensemble du répertoire en 2023. Cette part est en constante augmentation depuis 2011 (12,4 % cette année-là). Les médicaments génériques du répertoire sous TFR dégagent un chiffre d'affaires trois fois plus important que celui de ses principes généricables associés, alors que les médicaments génériques du répertoire non soumis au TFR enregistrent un chiffre d'affaires comparable aux principes généricables associés.

¹ Il est composé des médicaments de référence (principes généricables) et de ses médicaments génériques associés. Ils présentent l'intérêt de disposer pour tout principes d'un médicament générique moins onéreux substituable.

² Lorsque les génériques sont insuffisamment prescrits au sein d'un groupe générique, la base de remboursement du principe est fixée au prix du générique le moins

cher de son groupe, nommé tarif forfaitaire de responsabilité (TFR). Le TFR est l'un des mécanismes de régulation du coût des médicaments pour les administrations publiques, piloté par le Comité économique des produits de santé.

Graphique 2 Ventilation du nombre de boîtes des médicaments remboursables et CA des médicaments du répertoire générique

Lecture > En 2023, les médicaments inscrits au répertoire générique représentent 52,2 % du nombre de boîtes vendues, dont 42,0 % pour les seuls génériques. Le chiffre d'affaires des médicaments du répertoire générique atteint 7,41 milliards d'euros.

Champ > Ventes de médicaments remboursables aux officines pharmaceutiques aux prix catalogue hors taxes en France métropolitaine.

Source > GERS, calculs DREES.

Une part de marché des molécules plus récentes en recul depuis deux ans

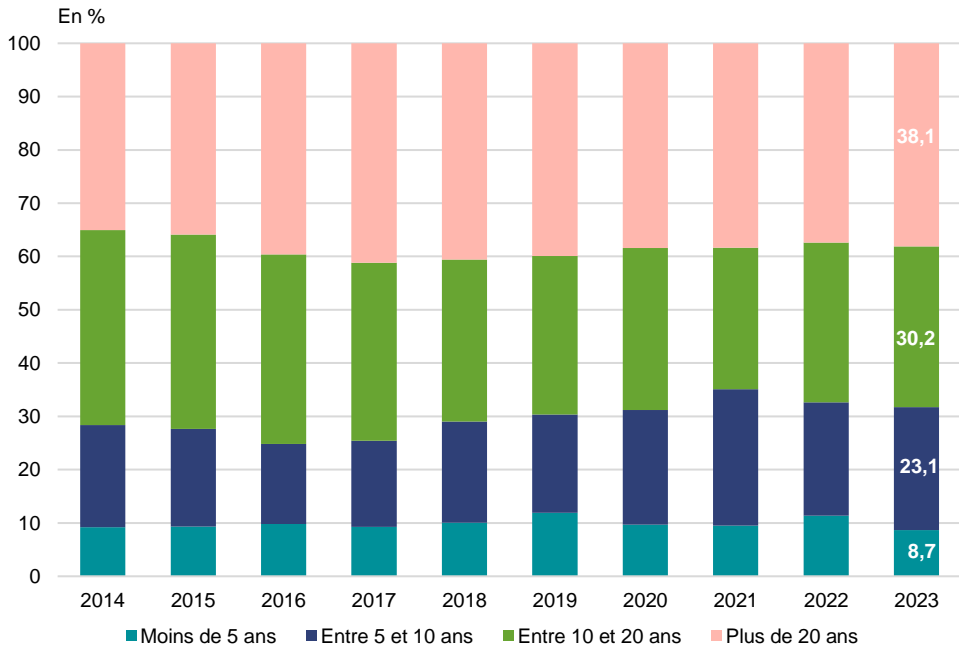
En 2023, les médicaments âgés¹ de plus de 20 ans représentent 38,1 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables (*graphique 3*), suivis par ceux mis sur le marché depuis 10 à 20 ans (30,2 % du marché). Cela s'explique par les volumes très importants vendus, et non par les prix unitaires bien plus faibles que ceux des médicaments de moins de 10 ans. Le prix d'une boîte de médicaments âgé de 20 ans ou plus est dix fois moins élevé qu'un médicament de 10 à 20 ans, en moyenne.

Les médicaments de moins de 10 ans comptent pour près d'un tiers du chiffre d'affaires des médicaments remboursables vendus aux officines. Ils sont en recul pour la deuxième année consécutive (-3,4 points par rapport à 2021) alors qu'ils étaient en progression constante depuis 2016 (24,8 % cette année-là). ■

¹ Par convention, l'âge du médicament est calculé à partir de la première date de commercialisation de la substance active (ou, le cas échéant, de la combinaison)

composant le médicament. Ainsi, les médicaments génériques ont par construction ici le même âge que le premier princeps commercialisé.

Graphique 3 Parts de marché des médicaments remboursables vendus aux officines selon leur classe d'âge



Note > L'âge du médicament est calculé au 31 décembre de l'année considérée. En raison d'une remontée de données incomplète sur l'année 2020, la ventilation des chiffres d'affaires a été effectuée sur 96 % du montant global des médicaments remboursables.

Lecture > En 2023, les médicaments âgés de 20 ans ou plus représentent 38,1 % du chiffre d'affaires des médicaments remboursables.

Champ > Ventes de médicaments remboursables aux officines pharmaceutiques aux prix catalogue hors taxes en France métropolitaine.

Source > GERS, calculs DREES.

Pour en savoir plus

- > **Caisse nationale de l'Assurance maladie** (2023, juillet). *Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses*. Propositions de l'Assurance maladie pour 2024.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale** (2024, mai). Le marché du médicament en 2023-Éclairage 3.1. Dans *Les comptes de la Sécurité sociale, résultats 2023, prévisions 2024*.
- > **Comité économique des produits de santé (CEPS)** (2024, janvier). *Rapport d'activité 2022*.
- > **Lapinte, A., Pollak, C., Solotareff, R.** (2024). *La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties – Édition 2024*. Fiche 25 - La prise en charge des médicaments. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé.